COMMISSION SPORTIVE ET DES COMPETITIONS

Tél **04 72 76 01 05**
sportive@lyon-rhone.fff.fr

Réunion du 18 juin 2018

Président : Bernard COURRIER. **Membres** : Alain BARBIER, Gilbert BENOIT, Gilbert BOUTEYRE, Jean-Michel GAY, Jean-Pierre HABARY, Marcel LAFFIN, Sébastien Martin, Maurice MOURROZ, Jean-Claude QUIOT, René TOREND, Lakhdar TOUATI, Marcel WITTMANN. **Contacts téléphoniques :** Bernard COURRIER 06 78 73 69 47

MESSAGE TRES IMPORTANT A L'ATTENTION DE TOUS LES CLUBS

Depuis octobre 2016, les demandes de modifications de match s'effectuent par **FOOTCLUB**S entre les clubs et sont ensuite homologuées par la Commission Sportive et des Compétitions.
Attention, seules les demandes de modifications de match effectuées par FOOTCLUBS sont prises en compte.

COMPOSITIONS DES POULES SAISON 2018/2019

Le tirage des poules du championnat 2018-2019 (excepté les dernières séries) sera effectué **le jeudi 28 juin 2018** au siège du District de Lyon et du Rhône à compter de 16h00.
16h00 : U15 / 16h30 : U17 / 17h00 : U19 / 17h30 : Séniors D3 / 18h00 : Séniors D1, D2.
A cette occasion, les poules constituées de façon géographique (cf article 3 des règlements sportifs) vous seront communiquées (excepté les dernières séries).

FIN DE SAISON 2018/2019

La commission félicite les équipes de ES Trinité, FC Pontcharra, Hauts lyonnais 2, SO Pont de Chéruy, CO St-Fons qui accèdent au championnat de ligue en séniors ainsi que Bron Grand Lyon en U19, AS Montchat en U17,et AS Lyon Duchère en U15. Nous leur souhaitons un beau parcours à ce niveau régional.

ATTESTATIONS D'ECLAIRAGE DES TERRAINS

Suite à une réunion initiée par Arsène Meyer président délégué du DLR en présence de Joseph Inzirillo président de la commission des règlements, Bernard Courrier président de la commission sportive et Alain Barbier vice-président de la commission sportive, il a été précisé et confirmé que selon l'article 17 alinéa 11 des règlements sportifs du DLR les clubs n'étant pas en règle vis-à-vis de l'éclairage de leur terrain se verront opposer un refus pour tous leurs matchs programmés en nocturne.
D'autre part, en cas de doute sur la qualité d'éclairage d'un terrain, le DLR se réserve le droit d'envoyer un membre de la commission des terrains qui, assisté d'un représentant de la mairie et d'un membre du club, vérifiera la qualité de cet éclairage.

FEUILLES DE MATCHS MANQUANTES

Nous rappelons à tous les clubs que, conformément à l'article 22 des règlements sportifs du DLR, dans tous les cas la feuille de match (et son annexe éventuelle) doit être adressée au District par le club visité.
Ceci reste valable lorsqu'une des deux équipes est forfait.

- Les équipes recevantes des rencontres suivantes sont amendées de 20 Euros :
Séniors D1 Pl B 50127.2 du 26/05/2018 – Us Vaulx –Pont de Chéruy
U17 D2 Pl A 52042.2 du 26/05/2018 – Mions – St Cyr Mt D or
U15 D4 Pl N 58365.2 du 26/05/2018 – Sud Lyonnais – Feyzin CBE

- 1er rappel - Feuilles de matches à faire parvenir au District avant application de l'article 22.1
Futsal D4 Pl C 61741.2 du 19/05/2018 – Oullins - Décines

- 2ème rappel - Feuilles de matches à faire parvenir au District avant application de l'article 22.1 des réglements généraux
Féminines Séniors D1 A11 Ple B Promotion 60594.1 du 12/05/2018 US des Monts –Poules Echar

- En vertu de l'article 22.1 des règlements page 120 de l'annuaire, l' équipe recevante a match perdu et 0 point plus 170 Euros d'amende si la feuille de match ou copie n'est pas parvenue au District avant le 25/05/2018 à 14 heures. Sont concernées les équipes recevantes ci-dessous :
Futsal D4 Ple C Gr B 61739.2 du 03/05/2018 – UGA Décines – GFC Lyon

Décision commission sportive :
- En vertu de l'article 22.1 des règlements page 120 de l'annuaire, l'équipe recevante a match perdu et 0 point plus 170 Euros d'amende :
U15 D4 Ple B 58017.2 du 28/04/2018 – US Vaulx – Montchat

ENTENTES

Nous rappelons que le District donne la possibilité de créer une Entente entre plusieurs clubs dans toutes les catégories de jeunes.
La demande devra notamment comporter :
- L'accord écrit des deux clubs,
- La ou les catégories d'âge pour lesquelles l'entente est demandée,
- La désignation du club responsable, seul reconnu pour la gestion sportive de l'Entente,
- Les raisons précises nécessitant la création de cette Entente.

L'autorisation d'ENTENTE n'est donnée que pour une seule saison.
Ainsi, les ententes de la saison 2017/2018 ne sont pas reconduites automatiquement pour la saison prochaine.
Les «Ententes» ne peuvent participer qu'aux seuls championnats des «Districts», dans le respect des Règlements Généraux et ne peuvent pas accéder aux championnats de Ligue.
Les ententes peuvent participer à la Coupe Gambardella (Voir règlement de la Coupe Gambardella Crédit Agricole).
Les «Ententes» sont soumises aux mêmes obligations financières que les équipes de club.
Les joueurs des «Ententes» sont licenciés chacun, au seul club qui a introduit leur demande de licence, ils sont qualifiés à ce club et peuvent participer avec celui-ci à toute autre compétition avec une autre équipe du club où ils sont licenciés. Leur mutation éventuelle est soumise aux prescriptions des Règlements Généraux même s'il s'agit d'une translation entre les deux clubs de l'entente.

MONTEES / DESCENTES FIN DE SAISON 2017/2018

Nous rappelons que l'ordre des lettres affectées aux poules pour départager les équipes de même rang dans des poules différentes pour les catégories non soumises au fair-play a été décidé par le tirage au sort effectué lors de l'assemblée générale d'hiver.
L'ordre est le suivant : M/J/H/N/C/L/K/D/B/G/A/I/F/E

Les montées/descentes en ligue sont établies ci-après sous réserve de confirmation des descentes de ligue, de l'homologation des résultats des matchs et des procédures en cours.

SENIORS
A ce jour, d'après la LIGUE RHONE ALPES DE FOOTBALL nous avons 4 équipes du Rhône qui descendent de PHR et reviennent au niveau district, il s'agit de :
UGA DECINES 1 / GRIGNY 1 / LOSC 1 / MEGINAND 1

Comme nous avons 5 montées de D1 vers la ligue (R3),
Nous avons une équipe repêchée à tous les niveaux à compter de D1.

MONTEES / DESCENTES

En D1

Montent en LIGUE

Poule A : TRINITE 1
PONTCHARRA 1

Poule B : HAUTS LYONNAIS 2
PONT DE CHERUY 1
CO ST-FONS 1

Descendent en D2

Poule A : LAMURIEN 1
SUD AZERGUES 1
LOIRE 1
CHAZAY 1 FP 66

Poule B : PAYS VIENNOIS 1
ES ST-PRIEST 1
US VAULX 1
BRON GD LYON 2 FP 44 repéché

En D2

Montent en D1

Poule A : ASVEL 1
CHASSIEU-DECINES 2

Poule B : ASA VILLEURBANNE 1
BEAUJOLAIS FOOT 1

Poule C : AMPLEPUIS 1
LA VERPILLIERE 1

Poule D : VILLEFONTAINE 1
CHANDIEU-HEYRIEUX 1

Descendent en D3

Poule A : CHEMINOTS VAISE 1
SC CALUIRE 2
BORDS DE SAONE 3 FP 45

Poule B : O SATHONAY 1
OZON 1
DIEMOZ 1 FP 83

Poule C : PORT ST-FONS 1
OL VAULX 1
ST-ROMAIN POPEY 1 FP 36

Poule D : CHAMBOST-ALLIERES 1
MEGINAND 2
MILLERY-VOURLES 2 FP 35 repéché

EN SENIORS D3

Montent en D2

Poule A : O RILLIEUX 1
LIMONEST 3

Poule B : BELIGNY 1
BRON GD LYON 3

Poule C : USF TARARE 1
MAYOTTE 1

Poule D : SUD LYONNAIS 2
MIONS 2

Poule E : SAVIGNY 1
CHAPONOST 1

Poule F : JSO GIVORS 1
PIERRE BENITE 1

Descendent en D4

Poule A : GENAY 1
MAIA SONNIER 1
GREZIEU LA VARENNE 1 FP 50
Poule B : SCBT 1
US VENISSIEUX 2
ASA VILLEURBANNE 2 FP 49
Poule C : CONFLUENCE 1
ST-JEAN VILLEURBANNE 1
LAMURE 2 FP 13 repéché
Poule D : PAYS VIENNOIS 2
SOUCIEU EN JAR 1
MONTROTTIER 1 FP 73
Poule E : TOUSSIEU 1
CHANDIEU-HEYRIEUX 2
CASCOL 2 FP 28
Poule F : BERGES DU RHONE 1
PONT DE CHERUY 2
US DES MONTS 1 FP 29

EN SENIORS D4

Montent en D3

Poule A : SORNINS 1
ODENAS-CHARENTAY 2
FC TARARE 1
Poule B : BELLECOUR 2
TRINITE 2
ASD VILLEURBANNE 1
Poule C : HTE BREVENNE 2
LA GIRAUDIERE 1
CHAPONOST 2
Poule D : MDA 3
US FORMANS 1
OS BEAUJOLAIS 1
Poule E : GENAS 2
MANISSIEUX 2
IRIGNY 2
Poule F : RHONE SUD 1
HAUTS LYONNAIS 3
FCP ARBRESLE 2

Descendent en D5

Poule A : CORCELLES 1
ENTENTE VAUXONNE 2
PROPIERES 1 FP 33 repéché
Poule B : UGA DECINES 2
VAL D'AMBY 1
AS PORTUGAISE VAULX 2 FP 36
Poule C : GREZIEU LE MARCHE 2
CHAMBOST ALLIERES 2
US DES MONTS 2 FP 27 (ne peut pas être repéché car US des MONTS 1 descend en D4)
Poule D : CHAMPAGNE 1
FRANC LYONNAIS 2

NEUVILLE 3 FP 58
Poule E : CHASSE 2
GENAY 2
CHANDIEU-HEYRIEUX 3 (car Chandieu-Heyrieux 2 descend de D3 en D4)
Poule F : POUILLY POMMIERS 1
LYON CX-ROUSSE FOOT 2
VALSONNE 1 FP 43

EN SENIORS D5
Montent en D4
Poule A : USF TARARE 2
BULLY 1
OS BEAUJOLAIS 2
Poule B : LIERGUES 2
LIMAS 1
US FORMANS 2
Poule C : ST ROMAIN EN GAL 1
TERNAY 1
COLOMBIER-SATOLAS 2
Poule D : COMORIENS 1
ASUL 1
LYON EVEIL 2
Poule E : FC ST-FONS 1
AS PUSIGNAN 1
VAL LYONNAIS 3
Poule F : MEYS 1
COTEAUX LYONNAIS 1
ST-PIERRE MINEURS 2

CHAMPIONNATS JEUNES
U19
Sous réserve de confirmation par la LRAF nous avons 1 descente de ligue vers le district.
Il s'agit de : US VENISSIEUX 1
Nous sommes donc en parfait équilibre puisque nous avons une seule montée de D1 vers la ligue.

U19 D1
Monte en LIGUE : BRON GD LYON 1
Descendent en D2 : BELLEVILLE 1 / BELLECOUR 1 / CASCOL 1 / AS MINGUETTES (car, suite à la fusion US Vénissieux – AS Minguettes, l'équipe de US Vénissieux qui descend de ligue pousse l'équipe de AS Minguettes 2 en D2)
Ainsi, l'équipe de MONTCHAT 2 est maintenue en D1

U19 D2
Montent en D1
Poule A : ASVEL 1
FC CX-ROUSSIEN 1
Poule B : FC VAULX 2
ST-GENIS LAVAL 1
Descendent en D3
Poule A : MIONS 1
BEAUJOLAIS FOOT 1
MEGINAND 1
CHAZAY 1
Poule B : STE FOY LYON 1
TASSIN 1

AMPLEPUIS 1
CORBAS 1

U19 D3
Montent en D2
Poule A : NEUVILLE 1
FRANCHEVILLE 1
LIMONEST 2
Poule B : GRIGNY 1
RHODANIENNE 1
ASUL 1
Plus les vainqueurs des barrages, à savoir : TRINITE 1 / SUD OUEST 69 1

U17
Sous réserve de confirmation par la LRAF nous avons 1 descente de ligue vers le district.
Il s'agit de : CASCOL 2
Nous sommes donc en parfait équilibre puisque nous avons une seule montée de D1 vers la ligue.

U17 D1
Monte en LIGUE : AS MONTCHAT 1
Descendent enD2 : SC CALUIRE 1 / PONTCHARRA 1 / CRAPONNE 1 / LIMONEST 1

EN U17 D2
Montent en D1
Poule A : FC VAULX 2
SUD OUEST 69 1
Poule B : MINGUETTES 2
DUCHERE 2
Descendent en D3
Poule A : ST CYR MT D'OR 1
HAUTS LYONNAIS 1
TASSIN 1
FC CX-ROUSSIEN 1
Poule B : OZON 1
LYON EVEIL 1
ENT HTE BREVENNE 1
GENAS 1

EN U17 D3
Montent en D2
Poule A : LIERGUES 1
MEGINAND 1
Poule B : SP GARON 1
STE FOY LYON 1
Poule C : US VAULX 1
CASCOL 3
Poule D : ST QUENTIN FALLAVIER 1
PONT DE CHERUY 1
Descendent en D4
Poule A : BEAUJOLAIS FOOT 1
RIVE DROITE 1
NEUVILLE 2
Poule B : FC CX-ROUSSIEN 2
FRANCHEVILLE 1
TASSIN 2 (car Tassin 1 descend de D2 en D3)

Poule C : USEL FOOT 1
OL VAULX 1
Poule D : CHASSE 1
VILLEFONTAINE 1
FEYZIN 1

U17 D4
Montent en D3
Poule A : GLEIZE 1
SUD AZERGUES FOOT 1
Poule B : SUD LYONNAIS FOOT 1
ST QUENTIN FALLAVIER 2
Poule C : TRINITE 2
IRIGNY 1
Poule D : DUCHERE 3
BUERS 1

Plus les vainqueurs des barrages, à savoir : MANISSIEUX / LY CX ROUSSE FOOT 2 / PONTCHARRA 2 (ou MENIVAL selon décision commission des règlements) / UGA DECINES

U15
Sous réserve de confirmation par la LRAF nous avons 1 descente de ligue vers le district.
Il s'agit de : TRINITE 1 ou CASCOL 2
Nous sommes donc en parfait équilibre puisque nous avons une seule montée de D1 vers la ligue.

U15 D1
Monte en LIGUE : LYON DUCHERE 1
Descendent en D2 : CRAPONNE 1 / NEUVILLE 1 / FC VILLEFRANCHE 2 / US VENISSIEUX 1

EN U15 D2
Montent en D1
Poule A : SP GARON 1
FC VAULX 2
Poule B : MIONS 1
LIMONEST 1
Descendent en D3
Poule A : CHASSE 1
ST CYR MT D'OR 1
SUD OUEST 69 1
CASCOL 3
Poule B : SC CALUIRE 1
LOSC 1
ST QUENTIN FALLAVIER 1
AS MINGUETTES 3 (car, suite à la fusion US Vénissieux – AS Minguettes, l'équipe de US Vénissieux qui descend de D1 pousse l'équipe de AS Minguettes 3 en D3)
Ainsi, l'équipe de GENAS est maintenue en D2

U15 D3
Montent en D2
Poule A : ASVEL 1
BRON GD LYON 1
Poule B : LYON CX-ROUSSE FOOT 1
SUD LYONNAIS 1
Poule C : AMPLEPUIS 1
FRANC LYONNAIS 1

Poule D : TASSIN 1
DUCHERE 2

Descendent en D4

Poule A : BUERS 1
MENIVAL 1
US VENISSIEUX 2

Poule B : ST QUENTIN FALLAVIER 2
RHODANIENNE 1
IRIGNY 1

Poule C : NEUVILLE 2
BELLEVILLE 2
O RILLIEUX 1

Poule D : SUD OUEST 69 2
FCP ARBRESLE 1
CASCOL 4 (car CASCOL 3 descend de D2 en D3)

U15 D4

Montent en D3

Poule A : ENT PAYS TARARIEN
Poule B : FC GERLAND 1
Poule C : SP GARON 2
Poule D : LIMONEST 2
Poule E : OL VAULX 1
Poule F : ENT BERGES VAL D'AMBY 1
Poule G : OZON 1

Plus les vainqueurs des barrages, à savoir : CORBAS / CRAPONNE 2 (ou ENT HTE AZERGUES selon décision commission des règlements) / JSO GIVORS / GREZIEU LA VARENNE / LY CX-ROUSSE FOOT 2

HOMOLOGATION DE TOURNOIS

523203 AS DARDILLY FOOTBALL – U11 le 24/06/18
521509 LOIRE SUR RHONE – U11 le 23/06/18
552556 MDA FOOT – U11F U13F U15F U18F le 24/06/18